



Impossibilité de commencer à ma date de signature

Par **Lc1366**, le **29/01/2021** à **16:58**

Bonjour, Je suis actuellement au chômage. Je dois commencer en CDI lundi et donc signer ce jour mon contrat de travail. Malheureusement je suis un cas de contact direct au COVID déclaré aujourd'hui. Je suis à l'isolement 7 jours. Mon employeur me propose de signer quand même mon contrat par mail ou d'établir mon contrat le jour de ma présumée reprise. Je ne sais pas quoi faire. Signer en fournissant un arrêt de travail dès mon premier jour ou attendre de signer le contrat à la date de mon entrée physique dans l'entreprise ? Que me conseillez vous, svp ? Merci d'avance.

Par **jodelariege**, le **29/01/2021** à **18:05**

bonsoir si votre employeur est au courant de votre situation par rapport à votre isolement du au cas contact moi je signerais le plus tot possible ...meme avec arret de travail pour debuter... un cdi ça ne court pas les rues par ces temps ci..